

Pièces à joindre à la demande

- Statuts du Club
- Copie de l'arrêté d'agrément Sport
- Copie du récépissé de la déclaration à la Préfecture
- Dernier compte de résultat validé en Assemblée Générale et signé par le Président
- Attestation d'affiliation à une fédération sportive **de la saison sportive en cours**
- RIB du Club

Le défaut de production de l'ensemble de ces documents entraînera le REJET de la demande

Adresses des CDOS

<p><u>CDOS de l'ARIEGE</u> <i>Président</i> : Christian BERNARD 14, rue des Chapeliers 09000 FOIX Tél/fax : 05.61.65.68.18 E.mail : cdosariege@gmail.com</p>	<p><u>CDOS de l'AVEYRON</u> <i>Président</i> : Jean-François ANGLES Impasse du Cimetière 12000 RODEZ Tél : 05.65.78.56.39 E.mail : aveyron@franceolympique.com</p>
<p><u>CDOS du GERS</u> <i>Président</i> : Daniel ROLAND 36, rue des Canaris 32000 AUCH Tél : 05.62.05.13.81 Fax : 05.62.05.56.74 E.mail : gers@franceolympique.com</p>	<p><u>CDOS de la HAUTE-GARONNE</u> <i>Président</i> : Adrien KIENER Maison des Sports 190, rue d'Isatis – BP 81908 31319 LABEGE CEDEX Tél : 05.62.24.18.10 Port : 06.11.07.51.14 E.mail : cdos31@cdos31.org</p>
<p><u>CDOS des HAUTES-PYRENEES</u> <i>Président</i> : Jean-Yves MOURET 9, rue André Fourcade 65000 TARBES Tél/Fax : 05.62.34.28.95 E.mail : comite.olympique.65@wanadoo.fr</p>	<p><u>CDOS du LOT</u> <i>Président</i> : Gilles VERDIE Maison des associations Espace Bessières 46000 CAHORS Tél : 05.65.35.54.07 E.mail : cdoslot@orange.fr</p>
<p><u>CDOS du TARN</u> <i>Président</i> : Michel MARCOUL Maison des Associations 148, avenue Dembourg 81000 ALBI Tél : 05.63.46.18.50 Fax : 05.63.46.23.39 E.mail : tarn@franceolympique.com</p>	<p><u>CDOS du TARN-ET-GARONNE</u> <i>Président</i> : Jean-Claude BARDET BP 840 82008 MONTAUBAN CEDEX Tél : 05.63.93.54.90 E.mail : gerardb82230@aol.com</p>

Rappel des critères

- * Le Club doit être agréé par le Ministère en charge des Sports et affilié à une fédération sportive.
- * Il doit posséder une école de jeunes ou mener une action en direction des jeunes.
- * Le montant total des dépenses figurant dans le dernier compte de résultat validé par l'Assemblée Générale ne doit pas excéder 25 000 €, charges salariales comprises.
- * Le montant de l'aide ne peut pas être inférieur à 300 € ni excéder 1 525 € par club.

La procédure

- 1** - Renseigner l'imprimé (pages 1 et 2) le plus précisément possible, **dont le n° d'identifiant SIRET, information préalable obligatoire à toute instruction de dossier.**
- 2** - Renvoyer **avant le 14 août 2015** :
 - **Un exemplaire de l'IMPRIME (pages 1et 2 + pièces sollicitées) au Conseil Régional Midi-Pyrénées - (22 boulevard du Maréchal Juin - 31406 TOULOUSE CEDEX 9)**
 - **Un exemplaire de l'IMPRIME (pages 1et 2 + pièces sollicitées) au Comité Départemental Olympique et Sportif (adresses des différents CDOS ci-dessus)**
- 3** - Un accusé de réception du dossier sera adressé directement au club par le Conseil Régional Midi-Pyrénées.
- 4** - La demande, si elle est éligible, sera examinée par la Commission Permanente de la Région dans le courant du 4^{ème} trimestre 2015.
- 5** - Après la décision rendue par la Commission Permanente, il sera adressé au club une notification officielle de décision et un arrêté attributif expliquant les modalités de paiement.
- 6** - Après réception de ces deux documents, le club pourra demander le déblocage de l'aide attribuée en envoyant les factures acquittées du matériel sportif acquis (**datées du 01/09/2015 au 31/08/2016**) accompagnées de la demande de paiement dûment complétée à l'adresse suivante :

Hôtel de Région
Direction des Affaires Financières
22, boulevard du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE CEDEX 9

Toutes pièces ou informations manquantes ou retard dans l'envoi des dossiers entraînera le REJET de la demande